



Pour toute tentative de corruption ou cas de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 / 699 370 748.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 07 /AONO/B13/SIGAMP/CDPM/2024 Du \_\_\_\_\_ lancé en procédure d'urgence POUR LA CONSTRUCTION ET L'EQUIPEMENT DE DEUX (02) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE BOELA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE NGUELEMENDOUKA, DEPARTEMENT DU HAUT NYONG, REGION DE L'EST.**

**Financement : BUDGET MINEPAT/DELEGATION PONCTUELLE- EXERCICE 2024 -**

#### 1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP : Délégation ponctuelle MINEPAT) des exercice 2024, le Prefet du Haut Nyong, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert, pour le compte de L'Arrondissement de Nguélémendouka, relatif aux travaux de Construction et équipement de deux (02) blocs de deux (02) salles de classe à l'école publique de BOELA, dans la L'Arrondissement Nguélémendouka, département du Haut Nyong, Région de l'Est.

N° Lot	Désignation du projet	Montant TTC en FCFA
Unique	Construction et équipement de deux (02) blocs de deux (02) salles de classe à l'école publique de BOELA.	40 000 000

#### 2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les prestations à exécuter sont détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) joint au Dossier d'Appel d'Offres.

#### 3- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit camerounais et installées en territoire camerounais.

#### 4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget **MINEPAT-DELEGATION PONCTUELLE** – Exercice 2024.

#### 5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté gratuitement à la Préfecture d'Abong-Mbang, dès publication du présent avis, et retiré sur présentation d'une quittance attestant le paiement de la somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA à la Recette des Finances d'Abong-Mbang.

#### 6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels**, devra parvenir sous pli fermé à la Préfecture d'Abong-Mbang, au plus tard le 10 JUIL 2024 à 10 heures précises et portera les mentions suivantes :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 07 /AONO/B13/SIGAMP/CDPM/2024 Du \_\_\_\_\_ lancé en procédure d'urgence POUR LA CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DE DEUX (02) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE BOELA, DANS L'ARRONDISSEMENT NGUELEMENDOUKA, DEPARTEMENT DU HAUT NYONG, REGION DE L'EST.**

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

## **7- RECEVABILITE DES OFFRES**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de 1% du **montant prévisionnel**, délivrée par un établissement bancaire de 1<sup>er</sup> ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministre des Finances.

La caution devra rester valable **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

## **8- OUVERTURE DES OFFRES**

L'ouverture des offres se fera en un temps dans la salle des conférences des Services du Préfet du Haut-Nyong le **10 Juillet 2012** heures précises par la Commission Départementale de Passation des Marchés du Haut-Nyong, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

## **9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES**

### **A. Critères éliminatoires :**

#### **a. Offre Administrative**

- 1) Absence de la caution de soumission;
- 2) Pièce administrative falsifiée ;
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces administratives après le délai de 48 heures réglementaire, à l'exception de la caution de soumission. ;

#### **b. Offre technique**

- 1) Absence de déclaration sur l'honneur de n'avoir abandonné aucun marché pendant les trois (03) dernières années
  - 2) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
  - 3) Absence de plus de deux (02) critères de qualification essentiels de l'Offre technique **c. Offre Financière**
- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
  - 2) Absence ou non-conformité au modèle du DAO d'un des éléments constitutifs de l'Offre financière défini à l'Article 14.3 du RPAO ;
  - 3) Sous-détail des Prix unitaires incomplet à plus 20% ;

#### **B. Critères essentiels:**

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1- Déclaration sur l'Honneur de n'avoir pas abandonné un marché pendant les trois (03) dernières années
- 2- Déclaration sur l'Honneur de visite du site signée par le soumissionnaire ;
- 3- Personnel d'encadrement ;
- 4- Moyens matériels ;
- 5- Références;
- 6- Chiffre d'affaires justifié d'au moins 80 % du montant prévisionnel du projet sur les trois (03) dernières années ;
- 7- Méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux ;

**N.B : Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 70%, (soit au moins 19 « oui » sur 26) seront examinées, Si aucune offre n'obtient le pourcentage requis, seule (s) l'(les) offre(s) financière(s) du (des) soumissionnaire(s) ayant obtenu (s) l'évaluation technique la plus élevée sera (seront) examinée(s).**

## **10- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **11- CAUTION DE SOUMISSION**

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel du (ou des) lot(s) sollicités, délivrée par un établissement bancaire de 1<sup>er</sup> ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre des Finances, soit :

N° Lot	Désignation du projet	Montant TTC en FCFA	Montant de la caution de soumission en FCFA
Unique	Construction et équipement de deux (02) blocs de deux (02) salles de classe à l'école publique de BOELA.	40 000 000	400 000

## 12- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **six (06) mois calendaires**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

## 13- ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

Sous réserve des dispositions de l'Article 103 (1) du décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics, la lettre-commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% ; sous réserve des dispositions du Nota Bene du point 9.B susmentionnée;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

## 14- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables dans les Services du Préfet du Haut-Nyong (Secrétariat Particulier du Préfet, tél : 673 553 718/ 656 532 338, ou à la Délégation Départementale de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Haut-Nyong.

ABONG-MBANG, le 18 JUIN 2024

LE PREFET DU HAUT NYONG,  
(AUTORITÉ CONTRACTANTE)

## COPIE:

- DDMINMAP/HN
- DDMINEPAT/HN
- ARMP/AD (POUR PUBLICATION ET ARCHIVAGE)
- PRESIDENT CDPM/HN (POUR INFO)
- SOPECAM (POUR PUBLICATION)
- AFFICHAGE (POUR INFO)
- CHRONO/ARCHIVES



MACHE NJOUONNET Joseph Bertrand  
ADMINISTRATEUR CIVIL PRINCIPAL  
HORS ECHELLE